

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-031

Le 24 avril deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Objet : Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées applicables à partir de la rentrée scolaire 2023

Une erreur de plume entachant les tarifs « restaurant scolaire », la présente version annule et remplace la délibération n° 2023-015 du 24 avril 2023.

La mairie propose plusieurs services qui font l'objet d'une facturation aux familles.

La grille tarifaire est fixée annuellement et fait l'objet d'un vote en conseil municipal, bien que cet objet puisse être délégué au maire, par le conseil municipal, en début de mandat.

Pour la révision des tarifs, les élus se basent sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages et constate la variation, d'une année à l'autre, pour déterminer un coefficient de variation.

Il convient de fixer les Tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extra-scolaire, micro-crèche, études surveillées qui seront applicables à partir de la rentrée de septembre 2023.

L'indice INSEE à la consommation (hors tabac) a évolué de la ma

- Février 2022 : 108,14

- Février 2023 : 115,06

Soit une augmentation de l'ordre de + 7 % sur 1 an.

Dans le contexte actuel fortement inflationniste, pour soutenir les familles, il est proposé que la commune ne répercute pas l'intégralité de la hausse aux ménages mais la moitié.

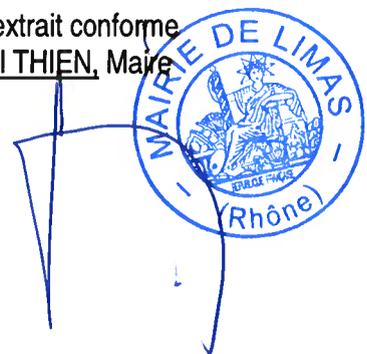
Ainsi, il est proposé d'appliquer aux différents tarifs actuellement en vigueur (approuvés par délibération n° 2022-027 du 14 mai 2022) un coefficient de variation de + 3,5 %.

Les familles seront informées de ces évolutions tarifaires au moment de la campagne de réinscription qui sera lancée début mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) approuve les tarifs figurant dans la grille des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023, annexée à la présente note de synthèse.

Pièce jointe : grille des tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



TARIFS APPLICABLES A PARTIR DE LA RENTREE 2023

ACCUEIL PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE/RESTAURANT SCOLAIRE/ ETUDES SURVEILLEES/MICRO CRECHE

Tarif restaurant scolaire:

2022/2023 2023/2024

LIMAS + AGENTS MUNICIPAUX AUTORISES (tarif par repas)	3,5 %	3,86 €	4,00 €
HORS LIMAS (tarif par repas)		5,05 €	5,23 €
MAJORATION POUR INSCRIPTION TARDIVE (par enfant et par jour)		2 €	2 €
ENFANTS DES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION		Tarif conventionné	
ENSEIGNANTS (tarif par repas)		6,76 €	7,00 €

Tarif périscolaire :

		2022/2023	Variation	2023/2024
Inférieur à 550	0,74 €/h	<u>0,74</u>	3,5 %	0,77 €
De 551 à 750	0,83€/h	<u>0,83</u>	3,5 %	0,86 €
De 751 à 1000	0,99 €/h	<u>0,99</u>	3,5 %	1,02 €
Supérieur à 1000	1,42 €/h	<u>1,42</u>	3,5 %	1,47 €

Tarif extrascolaire LIMAS:

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
Inférieur à 550	2,56 €	2,65 €	6,42 €	6,64 €	5,14 €	5,32 €	9,00 €	9,32 €
De 551 à 750	2,85 €	2,95 €	6,70 €	6,93 €	5,68 €	5,88 €	9,54 €	9,87 €
De 751 à 1000	3,43 €	3,55 €	7,28 €	7,53 €	6,87 €	7,11 €	10,71 €	11,08 €
Supérieur à 1000	4,94 €	5,11 €	8,79 €	9,10 €	9,86 €	10,21 €	13,72 €	14,20 €

Tarif extrascolaire HORS LIMAS:

Quotient familial	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
Inférieur à 550	2,56 €	2,65 €	7,61 €	7,88 €	5,14 €	5,32 €	10,19 €	10,55 €
De 551 à 750	2,85 €	2,95 €	7,89 €	8,17 €	5,68 €	5,88 €	10,73 €	11,11 €
De 751 à 1000	3,43 €	3,55 €	8,47 €	8,77 €	6,87 €	7,11 €	11,90 €	12,32 €
Supérieur à 1000	4,94 €	5,11 €	9,98 €	10,33 €	9,86 €	10,21 €	14,91 €	15,43 €

Adhésion annuelle pour fréquentation accueil de loisirs : 1 € par an et par famille

	<u>2022/2023</u>		<u>2023/2024</u>
<u>Tarif étude surveillée:</u> en € de l'heure	1,42	3,5 %	1,47 €
<u>Tarif micro crèche :</u>			
Tarif : en € de l'heure	<u>6,48</u>	3,5 %	6,71 €
Repas + goûter : en €/jour	<u>2,7</u>	3,5 %	2,79 €